



Association Sportive du collège St Vaast 2022/2023

Votre enfant a la possibilité d'adhérer à l'Association Sportive du collège.

Les informations suivantes vous permettront de comprendre le mode de fonctionnement de l'AS VADO :

Activités	Jours	Horaires	Niveaux	Professeurs
Escalade	Lundi	12h45/13h40	Débutants	Mme Fontaine
	Mardi	12h15/13h10	5 ^{ème} / 4 ^{ème} / 3 ^{ème}	M. Carette
Badminton	Lundi	12h45/13h40	Tous niveaux	Mme Grabarski
	Mardi	12h15/13h10	Tous niveaux	
Gymnastique	Mardi	12h15/13h10	Tous niveaux	Mme Fontaine
Rugby	Mercredi	12h30/15h15	Tous niveaux	M. Kubiak
Boxe Française	Mercredi	12h/13h	6 ^{ème} / 5 ^{ème}	M. Lecoq
	Vendredi	12h15/13h10	4 ^{ème} / 3 ^{ème}	
Tennis de Table	Jeudi	12h15/13h10	Tous niveaux	M. Carette

Début des entraînements à partir du lundi 19 septembre (excepté pour l'AS Boxe Française qui ne reprendra que début octobre).

La cotisation est de 10 € pour une ou plusieurs activités (payable uniquement par chèque à l'ordre de l'AS VADO).

L'inscription à l'une ou plusieurs de ces activités nécessite une autorisation parentale (ci-jointe).

Le certificat médical n'est plus obligatoire en milieu scolaire **excepté pour les activités Rugby et Boxe.** Le formulaire d'inscription est à remettre au plus tard le jour du premier entraînement accompagné du chèque de cotisation (et du certificat médical pour le rugby et la boxe).

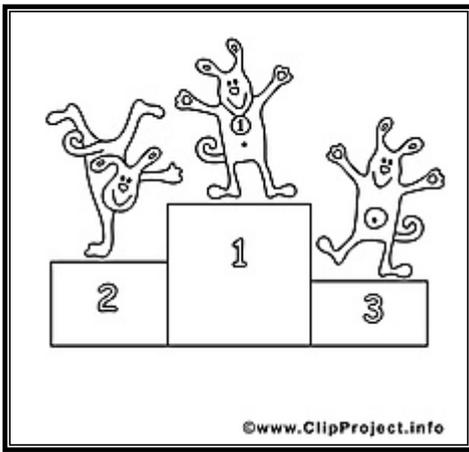
Tous les déplacements sportifs des activités citées dans le tableau ci-dessus seront encadrés par des professeurs d'EPS et pris en charge financièrement par l'Association Sportive. Pour des activités ne faisant pas partie de l'AS, les professeurs pourront inscrire les élèves et leur fournir les informations concernant les dates et lieux de compétition. Dans ce cas, les déplacements et l'encadrement seraient à la charge des parents.

Pour les championnats de France, une participation de 15€ par jour de déplacement sera demandée aux parents. Pour certaines activités dispensées à l'extérieur du collège, votre enfant pourrait se rendre directement sur le lieu d'entraînement (ou de compétition) uniquement sur présentation d'une autorisation écrite des parents. En cas d'annulation de séance, l'information serait transmise aux élèves concernés.

Le mercredi midi, l'élève pourra prendre son pique-nique et sera accueilli au foyer VADO, encadré par un surveillant (pour l'AS Rugby, les élèves auront la possibilité de sortir du collège pour acheter un repas **uniquement si autorisation parentale**).

Les licenciés à l'Association Sportive s'engagent à venir CHAQUE SEMAINE avec leur tenue de sport. Ceux inscrits en compétition doivent respecter leur engagement et prévenir le professeur concerné en cas d'absence.

L'équipe EPS



Association Sportive du collège St Vaast 2022/2023

Madame, Monsieur, -----

Adresse : -----

Tél. : -----

Autorisent l'élève ----- en classe de -----

né(e) le ----- à -----

À participer à - cocher la ou les activité(s) retenue(s) :

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Boxe Française | <input type="radio"/> Badminton |
| <input type="radio"/> Rugby | <input type="radio"/> Gymnastique |
| <input type="radio"/> Escalade | <input type="radio"/> Tennis de Table |

Cotisation 10 €uros en chèque à l'ordre de VADO Association (à joindre au formulaire d'inscription- SVP)

Pour l'AS Rugby : possibilité de manger un pique-nique (chaud ou froid) au VADO entre 12h et 12h30.
Possibilité de se rendre ou de repartir du stade Léo Lagrange uniquement si autorisation parentale.
J'autorise / je n'autorise pas que mon enfant se rende (ou/et reparte) directement au stade Léo Lagrange.*

J'accepte que les responsables de l'AS et/ou de l'UGSEL autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas d'accident.

Fait à ----- le -----

Signatures:

* **Barrer la mention inutile**